

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 567 Vœu relatif à la distribution du courrier dans Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les vœux relatifs à la distribution du courrier déposés dans les 2^e, 10^e, 12^e, 14^e, et 18^e arrondissements ;

Considérant l'expérimentation d'une nouvelle organisation de la distribution du courrier par le Groupe La Poste dans tous les arrondissements de Paris ;

Considérant que dans le cadre de ces expérimentations des tournées dites « mixtes » sont mises en place avec des distributions qui ont lieu l'après-midi ou lieu du matin ;

Considérant le mouvement de grève des salarié.e.s de La Poste du 9 au 12 octobre, protestant contre cette nouvelle organisation du travail entraînant une dégradation sans précédent de la distribution du courrier dans les 10^e, 18^e et 19^e arrondissements ;

Considérant que cette réorganisation concerne tous les arrondissements parisiens entraîne une dégradation du service public postal ainsi qu'une inégalité de traitement des usagers et usagères dans de nombreux quartiers de la capitale ;

Considérant que les commerçants et les commerçantes, les entreprises, les professions libérales et les associations de ces quartiers pâtissent directement de cette réorganisation car, recevant leur correspondance l'après-midi, leurs tâches administratives sont de fait retardées d'une demi-journée ;

Considérant que de la même manière les habitants et habitantes de ces quartiers de l'arrondissement subissent également les inconvénients de cette réorganisation, recevant leur courrier, mais aussi les titres de presse auxquels ils sont abonnés, l'après-midi au lieu du matin ;

Considérant que ces tournées mixtes sont décriées par les représentants du personnel de La Poste dans la mesure où elles vont à l'encontre de la spécificité du métier de facteur et ne leur permettent pas d'avoir une vision complète de leur travail, de la préparation de la tournée à son exécution ;

Considérant que ce sont les conditions de travail des personnels de La Poste qui font la qualité du service rendu et que donc dégrader leurs conditions de travail, c'est dégrader la qualité du service rendu aux usagers et aux usagères ;

Considérant que cette réorganisation fait craindre que la Poste se désengage peu à peu de la distribution du courrier au profit de ses activités bancaires ;

Considérant que ces tournées « mixtes » engendrent une rupture d'égalité devant le service public postal ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Didier Le Reste, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, et de Florence Berthout et des élus du Groupe Les républicains et indépendants et de Pascal Julien, Jérôme Gleizes et des élu·e·s du Groupe écologiste de Paris et de Rémi Féraud et des élu·e·s du Groupe socialiste et apparentés, et de Léa Filoche, Yves Contassot et des élu·e·s du Groupe Génération·s,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris interpelle la Poste sur la réorganisation de la distribution du courrier et ces tournées « mixtes » afin de revenir à un système de tournée unique le matin ;
- Que la Maire de Paris réaffirme auprès de la direction de La Poste son attachement à la distribution du courrier afin de préserver la qualité du service public postal et de la distribution du courrier, mission première de La Poste.